

Le budget primitif 2024/2025

Le budget primitif est un document prévisionnel qui comprend les dépenses et les recettes en fonctionnement et investissement pour l'année civile. Il doit légalement s'équilibrer par sections fonctionnement et investissement tant en dépense qu'en recette. Ce budget a été voté à l'unanimité lors du dernier conseil municipal après avoir été validé par la Direction Générale des Finances Publiques. La Commune souffre toujours, d'une part, de sa contribution au Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR toujours inexpliqué malgré des demandes réitérées aux services de l'État) et au Fonds National de Péréquation des Ressources intercommunales (FPIC) et, d'autre part de l'érosion continue des ressources Institutionnelles (État).

La situation aujourd'hui nécessite encore une fois une augmentation, voulue modérée, de la Taxe Foncière seule taxe où la commune a un pouvoir de taux. En 2023 les recettes fiscales de la commune sont de 403 € par habitant quand elles sont en moyenne de 508 € en Corrèze. En 2023 les dotations et participations de l'État pour le budget de notre commune fondées sur « des critères de population, de richesse, de ressources et de charges » sont de 109 € par habitant quand elles sont en moyenne de 280 € en Corrèze ! Pour l'année 2024, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taxes communales de 3% afin de ne pas aggraver trop la pression fiscale des ménages (le potentiel financier par habitant restant bas).

TAXES	TAUX
Taxe foncière bâti	40,64 %
Taxe foncière non bâti	125,54 %

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont pour l'essentiel : Les charges à caractère général : La prévision inscrite au Budget Primitif de 2024 est de 211 066 €. Les activités du CCAS (6000€) sont maintenant incluses dans ce chapitre. Les charges de personnel et frais assimilés : Leur montant est de 338 000 € en augmentation afin de permettre les déroulements de carrière du personnel et supporter les augmentations légales de rémunération décidées par l'État. Les atténuations de produits : Les dépenses d'atténuation de produits s'élèvent à 39 828 €. (FNGIR + FPIC). Il s'agit des sommes qui sont retenues sur notre dotation financière théorique. Les charges de gestion courante : Elles s'élèvent à 46 156 € avec notamment les différentes contributions obligatoires, les subventions (4205 €) aux différentes associations et les indemnités d'élus. Les charges financières : Ces charges s'élèvent à 5520 € et sont composées du remboursement des intérêts de nos emprunts.

Un virement à la section d'investissement : Un virement d'équilibre permettant l'autofinancement de la section investissement est de 46 501 €. Un montant de 72 824 € est dégagé pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Le total des dépenses de fonctionnement inscrites au Budget 2024 est de 688 301 €. Les recettes de fonctionnement sont pour l'essentiel:

- les impôts, les taxes et la fiscalité locale pour un total de 470 910 € (dont une attribution de compensation de la part de la Communauté d'Agglo de Brive pour 66 521 €, identique à l'année précédente),
- les dotations et participations de l'État pour 109 190 €
- les produits des services pour 57 570 €,
- les autres produits de gestion courante (comme la location de la salle polyvalente) et les atténuations de charges s'élèvent globalement à 9500 €.

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget 2023 s'élève à 647 185,40 € auxquelles il faut ajouter 3270 € de transfert entre sections et un résultat reporté de 37 845,60 €. **Le total des recettes de fonctionnement inscrites au budget 2024 est de 688 301 €.**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les principaux chapitres de dépenses sont : Les immobilisations corporelles pour 128 606. € Où se retrouvent les travaux et investissements prévus sur l'année avec essentiellement : les travaux de voiries, la révision des sanitaires de la maternelle, un bouton de panique alarme pour l'école, un programme École Numérique (ordinateur), une balayeuse à monter sur notre tracteur pour l'entretien des voiries communales, la réfection de la téléphonie et du réseau Ethernet de la Mairie, de l'école et de la cantine, la finalisation de l'éclairage public, l'étude par Corrèze Ingénierie du programme d'aménagement du bourg, Le remboursement du capital des emprunts pour 33 500 €. Les dépenses réelles sont de 162 106 € auxquelles il faut ajouter un transfert entre sections de 3270 € et un solde d'exécution négatif de 13 823,93€ **Les dépenses totales de la section investissement s'élèvent à 179 199,93 € auxquelles il faut ajouter un reste à réaliser de 59 001€ soit 238 200,93 €.**

Les Recettes espérées avec : Les différentes subventions d'investissement. Il s'agit des subventions attendues sur l'année 2024 soit 87 189 €. Certaines sont assurées, d'autres dépendent du bon vouloir de l'État ... mais ont toujours été obtenues jusqu'à ce jour. Les emprunts et dettes assimilées : aucun emprunt en 2024.

Les dotations, fonds divers et réserves : Principales ressources de la section d'investissement en 2024, avec 103 330,93 €. Les recettes réelles sont de 190 519,93 € auxquelles il faut rajouter 47 681€ de recettes d'ordre Les recettes totales de la section investissement s'élèvent à 238 200,93 €.

QUELQUES COMMENTAIRES :

Ce budget primitif 2024 nous permettra d'assurer pleinement nos obligations en fonctionnement, tout en nous permettant de continuer à investir au service de nos administrés.

L'équilibre, encore une fois, est obtenu en 2024 sur les fonds propres de la commune, les subventions et une légère augmentation de la fiscalité locale.

Il n'a pas été nécessaire de faire appel à un emprunt.

Les dettes financières de la commune restent inférieures à la moyenne nationale et diminuent depuis 2019 (-154 790 €). Elles sont passées de 484 234 € en 2019 à 329 444 € en 2023. Rappelons que depuis 2017, la dette publique de la France a bondi de 900 milliards d'euros ...

Le fond de roulement permet à la collectivité de disposer d'une trésorerie bien supérieure au seuil d'alerte.

Les efforts de maîtrise seront poursuivis dans les exercices suivants afin de poursuivre l'amélioration de notre situation financière qui reste cependant toujours en situation délicate.

Notre capacité d'autofinancement nette (CAF nette) qui représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital est maintenant POSITIVE. Nous approchons progressivement de l'équilibre nécessaire pour envisager de nouveaux gros investissements.

La santé financière actuelle de notre commune devrait donc permettre d'envisager sereinement l'avenir en gardant néanmoins à l'esprit que le contexte économique est difficile et peut sérieusement compromettre notre vision ... de l'avenir.

Acculé par la dégradation des finances publiques, le gouvernement cherche des pistes pour sortir la France de la zone rouge. La mise à contribution des collectivités locales est au programme. De plus en plus, l'État met sous tutelle les collectivités en réduisant leur autonomie fiscale (déjà amputée de 80%) et financière même si la dette des collectivités représente moins de 10 % de la dette de l'État tout en réalisant 70 % de l'investissement public. L'argent dépensé par les collectivités est utile et efficace, il fait tourner de nombreux services au nom de l'État comme les écoles, les transports, les CCAS, etc. Les collectivités ne sont donc pas le problème des finances publiques nationales !

Richard LANDRAUD
1er Adjoint

Notre école : Rentrée 2024/2025

Votre enfant va avoir 3 ans en 2024, venez à la Mairie l'inscrire à notre école pour la rentrée 2024 / 2025 ! Vous êtes nouvel arrivant à Jugeals Nazareth, vous avez un ou des enfants entre 3 et 11 ans qui va / vont suivre leur scolarité à notre école, venez le / les inscrire à la Mairie !

Notre école, forte de 4 classes et d'une équipe enseignante aussi compétente que chaleureuse, pour conserver cette organisation, doit pouvoir enregistrer, les nouveaux élèves et transmettre ses effectifs 2024-2025 à l'Inspection d'Académie.

Merci, si vous êtes concerné, de vous rapprocher de l'école et de la Mairie !

Emmanuel MAZAUDOUX, 2ème adjoint



Visitez notre site internet : jugeals-nazareth.fr